



ESCH

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 12 juin 2026

Convocation des conseillers :
le 12 juin 2026



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 19 juin 2026

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Marc Baum, Bernard Schmit, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe

Excusés : Liz Braz, Joy Weyrich, Tammy Anna Broers, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 6.2.11. Convention cadre COHS; Wrestling Club
Luxembourg; décision**

Vu sa délibération du 17 avril 2026 approuvant le modèle de convention-cadre concernant la mise à disposition gratuite des locaux sportifs au sein du COHS ;

Considérant que, dans le cadre du soutien à la vie associative et afin de favoriser le développement des activités sportives locales, la Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition des installations sportives au sein du Centre Omnisports Henri Schmitz (COHS) ;

Considérant que cette mise à disposition gratuite des installations sportives du COHS est effectuée au profit de l'ASBL Wrestling Club Luxembourg ;

Considérant la nécessité de formaliser cette mise à disposition par une convention-cadre définissant les droits et obligations des parties ;

Considérant que la convention est conclue jusqu'au 15 juillet 2026, renouvelable tacitement, et que la Ville conserve la gestion des affectations des locaux ;

Considérant que la Ville assure l'accès et l'entretien des installations, tandis que l'association s'engage à une utilisation conforme, à souscrire les assurances requises et à respecter la réglementation en vigueur ;

Considérant la possibilité pour la Ville de suspendre temporairement l'usage des locaux en cas d'événements d'intérêt prédominant, sans indemnisation ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;
Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Tammy Anna Broers,

donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Mandy Ragni ;
Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Dejvid Ramdedovic ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**décide
à l'unanimité**

d'approuver la convention-cadre avec l'ASBL Wrestling Club Luxembourg relative à la mise à disposition gratuite par la Ville d'installations sportives au Centre Omnisports Henri Schmitz (COHS).

La présente délibération n'est pas sujette aux procédés de tutelle de l'autorité supérieure.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24/06/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général / Bourgmaster